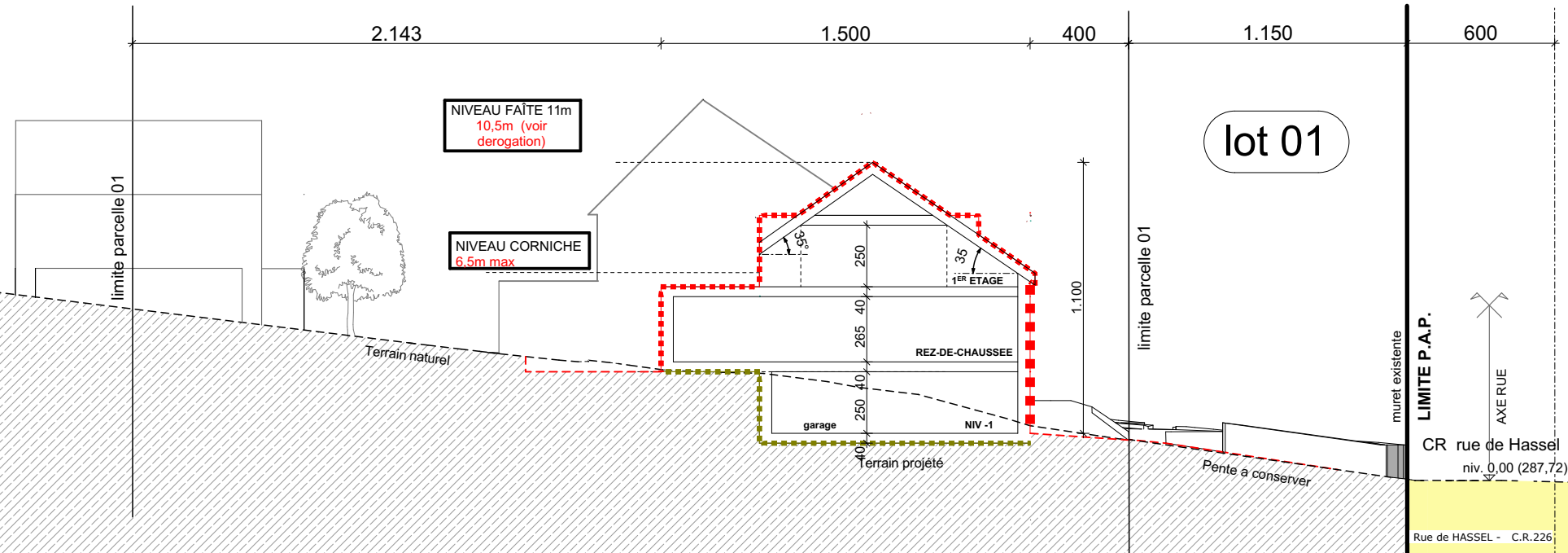
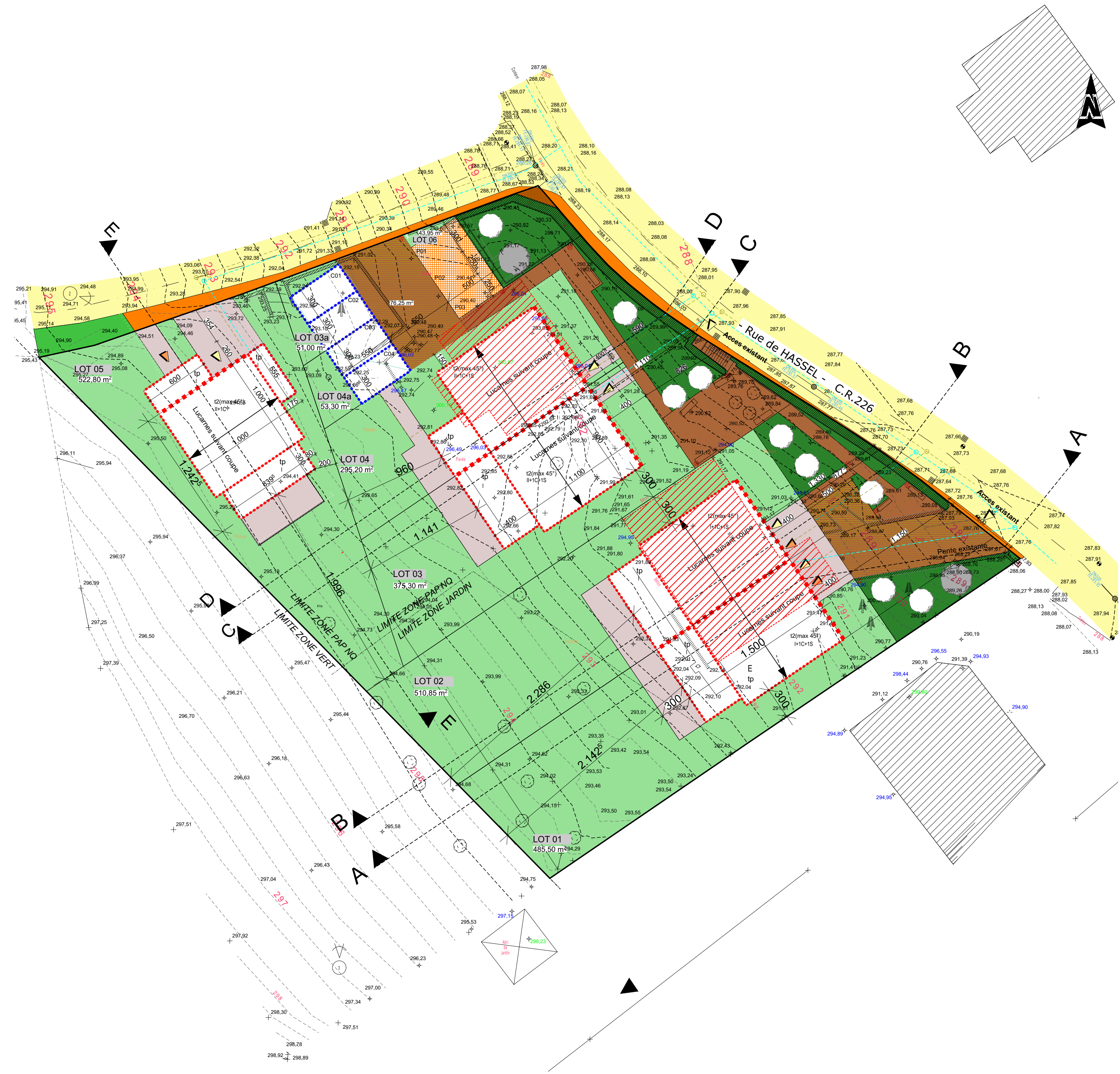
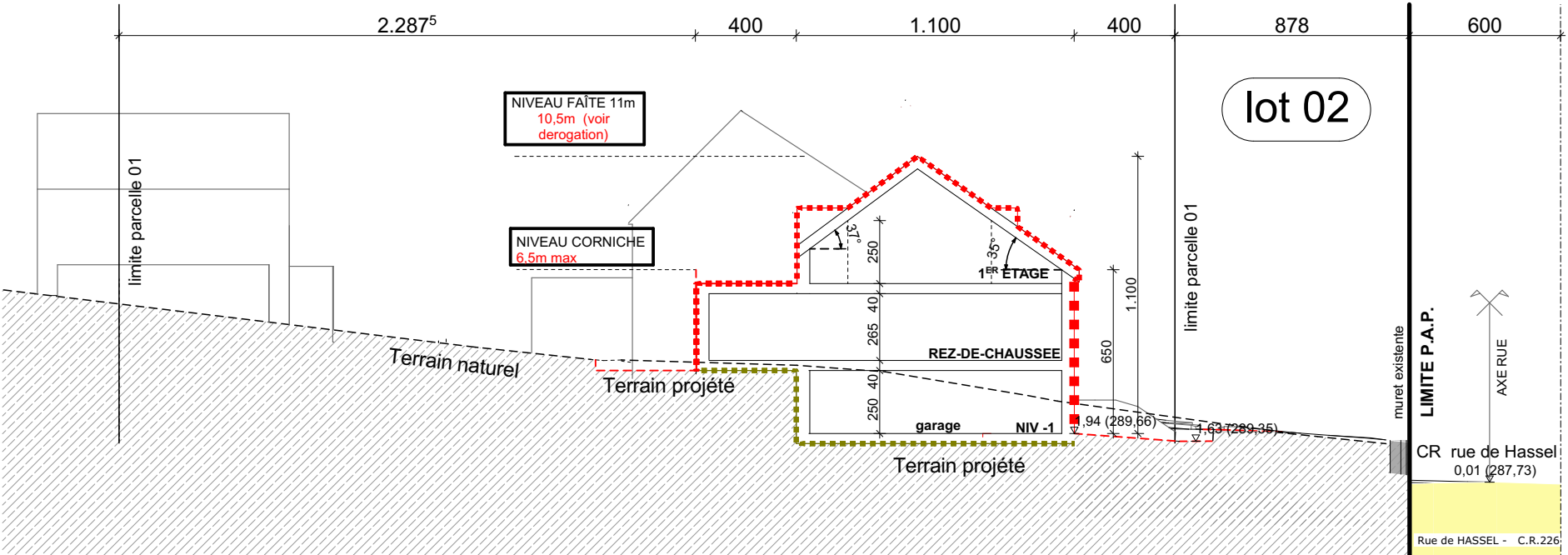
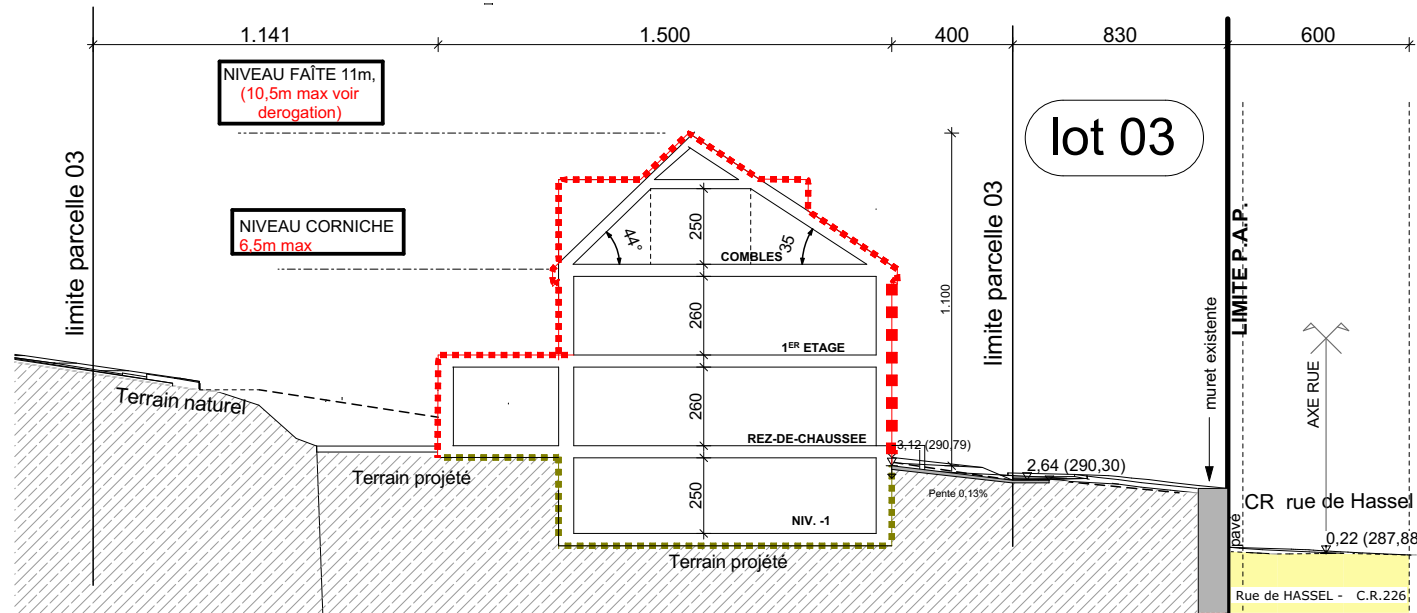




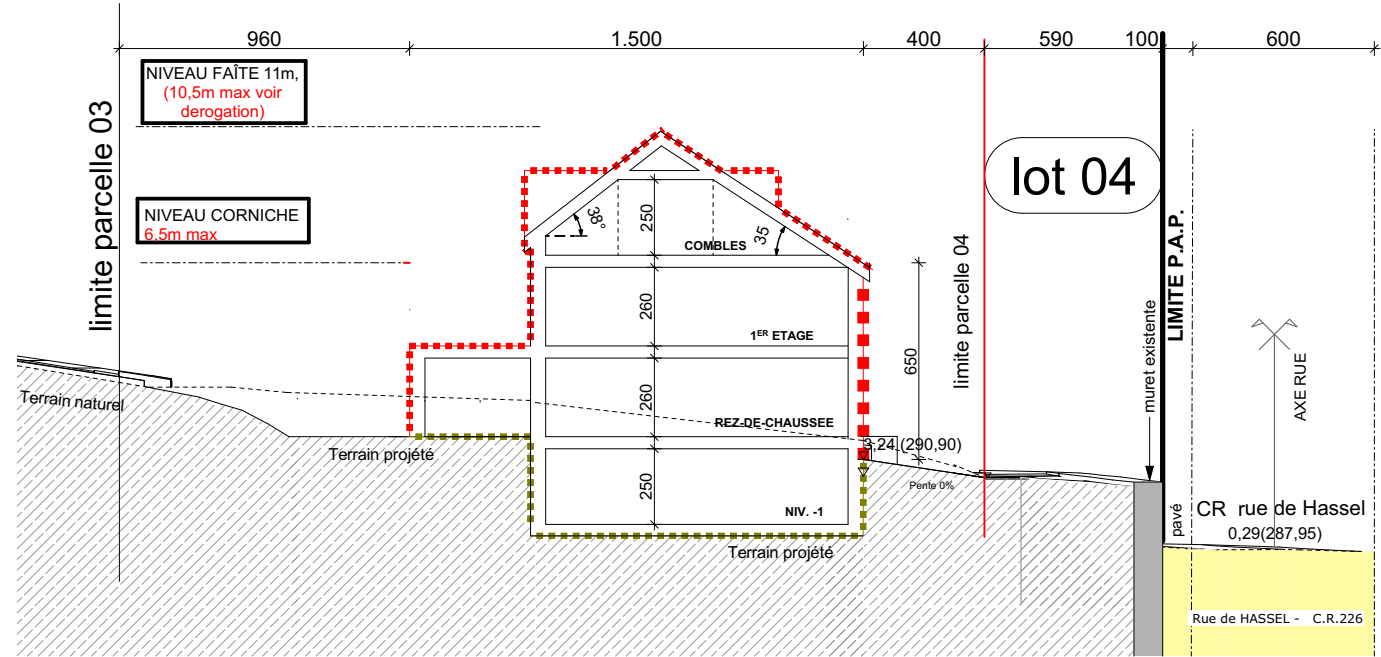
COUPE LOT 01



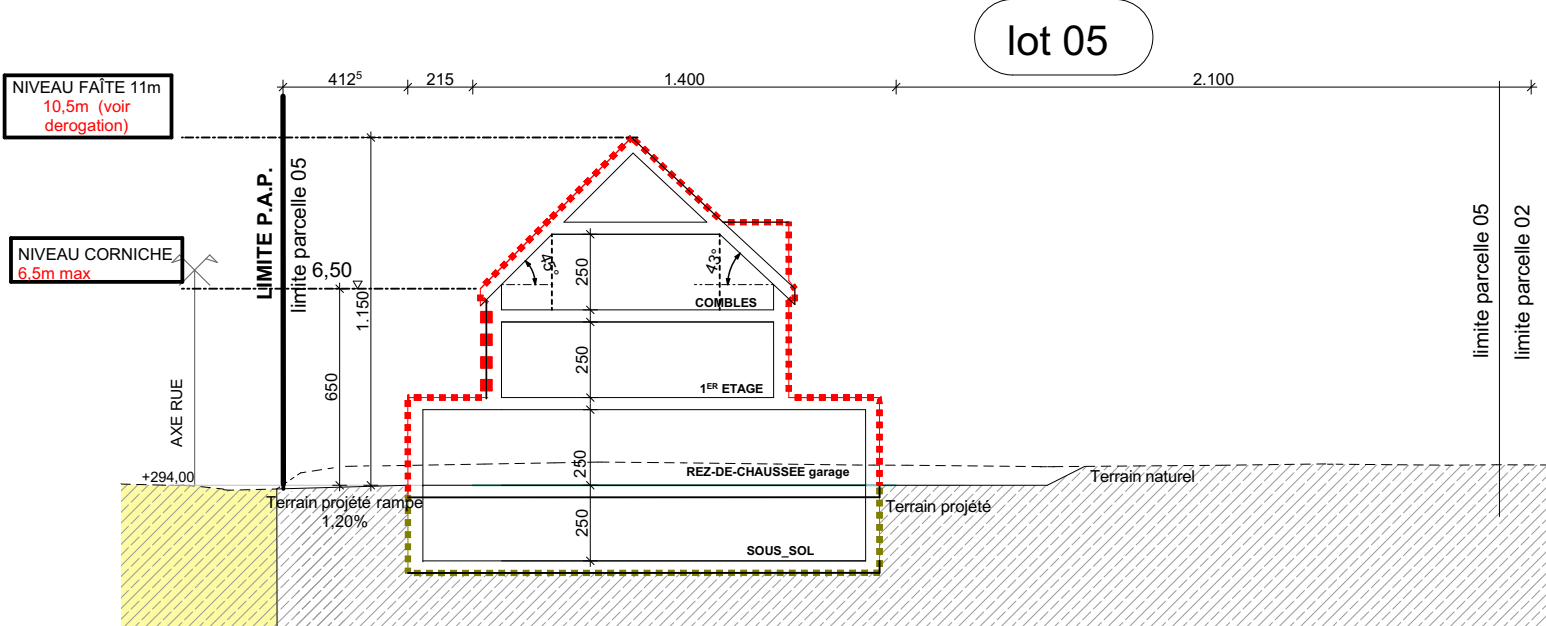
COUPE LOT 02



COUPE LOT 03



COUPE LOT 04



COUPE LOT 05

Annexe I : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				surface du lot / de l'îlot (ares)	
surface d'emprise au sol (m ²)	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute (m ²)
surface du lot/îlot (m ²)	min.	max.	min.	max.	type et nombre de logements
type de lot/îlot	min.	max.	min.	max.	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions

Traçage des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones définies au PAG

— — — — — délimitation du PAP

— — — — — délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

— — — — — terrain existant

— — — — — terrain remodelé

Nombre de niveaux

1.U.I.1. ... nombre de niveaux pleins

+1.2...R nombre d'étages en retrait

+1.2...C nombre de niveaux sous combles

+1.2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

h_{cc} hauteur à la corniche de x m

h_{cc} hauteur à l'acrotère de x m

h_{cc} hauteur au faite de x m

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi x maisons isolées

x-mj x maisons jumelées

x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial

x-b x logements de type bifamilial

x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

tp toiture plate

ti (p/c/s) toiture à versant, degré d'inclinaison

→ orientation de la falaise

Annexe I (suite) : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Gabari des immeubles (plan / coupe)

■ ■ ■ ■ ■ alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

■ ■ ■ ■ ■ limite de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

■ ■ ■ ■ ■ alignement obligatoire pour dépendances

■ ■ ■ ■ ■ limite de surfaces constructibles pour dépendances

■ ■ ■ ■ ■ limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines

■ ■ ■ ■ ■ limite de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

— — — — — lot projeté

— — — — — terrain cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions:

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

max x% pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction

ob x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

■ espace vert privé

■ espace vert public

■ aires de jeux couvertes au public

■ espace extérieur pouvant être utilisé

■ voies de circulation motorisées

■ espace pouvant être dédié au stationnement

■ chemins piétons / pistes cyclables / zones piétonnes

■ voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

○ arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

○ haie projetée / haie à conserver

○ mur projeté / mur à conserver

Servitudes

— servitude de type urbanistique

— servitude écologique

— servitude de passage

● élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

||||| retention à ciel ouvert pour eaux pluviales

||||| canalisation pour eaux pluviales

||||| canalisation pour eaux usées

||||| fossé couvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire du plan d'aménagement particulier

■ bâtiment projeté

■ bâtiment à démolir

■ accès piéton privé

■ accès carrossable privé

■ emprise lucarne

■ débris

■ réseaux / Equipement public

■ bâtiment existant

■ haie à couper

■ haie à couper

■ haie haute

■ haie basse

■ ancien parcelaire

■ remblais

■ contenance des lots / parcelles

REMARQUE:

LES PLANS D'ARCHITECTE DEVONT ETRE COMPLETES PAR UNE ETUDE STATIQUE A FOURNIR PAR LE MAITRE D'OUVRAGE. TOUTES LES COTES ET NIVEAUX SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRENEUR SUR PLACE ET EN CAS DE DISCORDANCE EN AVERTIR L'ARCHITECTE. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MESURER UN DESSIN NON COTE EN VUE D'UNE EXECUTION PREMATURÉE SANS CONSULTER L'ARCHITECTE. LE NON RESPECT DE CETTE NOTE ENTRAÎNE L'ENTIERE ET L'EXCLUSIVE RESPONSABILITE DE L'EXECUTANT. LE NIVEAU DU RACCORDEMENT A LA CANALISATION DU RESEAU PUBLIC EST A VERIFIER PAR L'ENTREPRENEUR.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot

LOT 1		4,85 ares
	131,80m ²	362,60m ²
175,60m ²	1mj	1u
tp/l2max.45°	hc=6,50m hf=11,00m	1s+1+1c

LOT 3		3,75 ares
	131,80m ²	420,65m ²
160,30m ²	1mj	1u
tp/l2max.45°	hc=6,50m hf=11,00m	1s+1+1c

LOT 5		5,23 ares
	149,75m ²	442,47m ²
237,26 m ²	1mi	1u
tp/l2max.45°	hc=6,50m hf=11,50m	1s+1+1c

LOT 3A		0,51 ares
sans objet	21m ²	sans objet
21 m ²		sans objet
		sans objet

LOT 2		5,11 ares
	131,80m ²	362,60m ²
175,56m ²	1mj	1u
tp/l2max.45°	hc=6,50m hf=11,00m	1s+1+1c

LOT 4		2,95 ares
	117,00m ²	387,85m ²
161,80m ²	1mj	1u
tp/l2max.45°	hc=6,50m hf=11,00m	1s+1+1c

LOT 6		0,43 ares
		0-u

LOT 4A		0,53 ares
sans objet	21m ²	sans objet
21 m ²		sans objet
		0-u

MODIFIE

DATE

INDEX

PAP "Rue de Hassel"

COMMUNE DE Weiler-la-tour

SECTION "A" DE Syren

LIEU-DIT : " Rue de Hassel. " N° cadastral 421/2494, 421/2495, 421/2496, 421/2152

MAITRE DE L'OUVRAGE : Invest Build Sarl

32 B, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange

DOCUMENT : Vue en plan, coupes

STADE : PAP

ECHELLE : 1:100; 1:125

DESSINE : Alina Raus architecte

DATE : 30.06.2020

PLAN NO : 18-785-01

FASSBINDER MARCEL ARCH. DIPL.

69, route d'Echternach

L-1453 LUXEMBOURG

Tel. : 42 39 61-1 / Fax : 42 39 62 / info @ fassbinder.lu